



## Prévention canicule : La ville de Die met en place un dispositif de prévention auprès des plus fragiles

La saison estivale est bientôt là et les fortes chaleurs arrivent aussi. Afin d'avoir une attention particulière auprès des personnes fragiles, les services de la Mairie (Pôle Social, Police municipale) mettent en place un dispositif global afin de prévenir les risques liés aux très fortes chaleurs. Comme chaque année, nous mettons en place un **registre des personnes fragiles ou isolées**.

Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire une personne de votre famille, n'hésitez pas à appeler le CCAS au 04 75 21 08 82.

### LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ACTIVATION DU PLAN CANICULE

- Le niveau 1 – veille saisonnière (vigilance verte)
- Le niveau 2 – avertissement chaleur (vigilance jaune)
- Le niveau 3 – alerte canicule (vigilance orange)
- Le niveau 4 – mobilisation maximale (vigilance rouge)

Ce Dispositif de prévention, une fois activé (niveaux 3 et 4), vise à mettre en place les actions suivantes :

- Liens réguliers auprès des personnes inscrites au registre des personnes fragiles ou isolées,
- Des maraudes au sein des espaces publics de Die afin de diffuser les messages de prévention et distribuer des bouteilles d'eau auprès des personnes à risque,
- Ouverture de l'accueil de jour (250 avenue de la clairiette) en continu entre 8h30 et 16h30 afin de s'abriter du soleil et distribution de bouteilles d'eau.

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information national est mis à disposition du public, le 0800 06 66 66 et **en cas de malaise appelez le 15**.

Et au quotidien, des habitudes à adopter pour que tout se passe bien :

- Appelez vos voisins et vos amis : ne restez pas isolé.
- Pensez à aider vos proches, surtout ceux qui risquent de ne pas demander de l'aide à temps. Organisez-vous avec les membres de votre famille, vos voisins pour rester en contact tous les jours avec les personnes âgées, isolées ou fragiles. Ce geste d'aide mutuelle peut s'avérer décisif.
- Protégez votre habitation contre la chaleur. Si votre habitation ne peut pas être rafraîchie, passer plusieurs heures par jour dans un lieu frais repéré à l'avance et facilement accessible.
- Eviter les efforts aux heures les plus chaudes.
- Agissez rapidement en cas de signes qui doivent alerter (chez soi et chez les autres).

Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels: @gouvernementFR, compte de la préfecture et des autorités locales :

<http://www.facebook.com/VilledeDie> ou <http://www.mairie-die.fr/actus-generales/actualites/>